



☎ 04 68 05 67 63  
Fax 04 68 05 61 34

COMMUNE DE CASTEIL  
66820

# Cahier des charges d'appel d'offres pour la réception de la TNT gratuite sur CASTEIL

## Contact

**Nom :** Mairie de CASTEIL  
**Adresse :** 1, rue du Canigou 66820  
CASTEIL  
**Tel :** 04 68 05 67 63  
**Fax :** 04 68 05 61 34  
**Email :** mairie.casteil@wanadoo.fr  
**Personne à contacter à la Mairie:**  
➔ Maire : Mme Juliette CASES





☎ 04 68 05 67 63

Fax 04 68 05 61 34

COMMUNE DE CASTEIL  
66820

## Sommaire

1 PRESENTATION DE LA COMMUNE .....	3
2 CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL D'OFFRE .....	4
2.1 Rôles respectifs vis-à-vis de l'appel d'offres.....	4
2.2 Objectifs du dispositif TNTSat .....	5
2.3 A qui s'adresse le dispositif TNTSat.....	5
2.4 Quantitatif des besoins en TNTsat .....	5
3 PRESTATIONS ATTENDUES .....	6
3.1 Prestation d'installation (obligatoire) .....	6
3.2 Prestation de fournitures liées à l'installation (obligatoire) .....	6
3.3 Garanties et dépannage (obligatoire) .....	6
3.4 Extension de garanties (facultatif) .....	6
4 CONTROLES .....	7
5 CONDITIONS DE REGLEMENT .....	7
6 CONTESTATION .....	7



☎ 04 68 05 67 63

Fax 04 68 05 61 34

COMMUNE DE CASTEIL  
66820

## 1 PRESENTATION DE LA COMMUNE

- **Altitude** : 800 mètres
- **Situation géographique** : le village de Casteil est situé au pied du Canigou, sur la vallée du Cady et à 2 km au Sud de Vernet les Bains.
- **Accès routier** : Par le CD 116 dont Casteil constitue l'extrémité
- **Climat** : l'orientation de la vallée du Cady met le village à l'abri des influences de la Tramontane, des vents d'Est et lui assure un climat tempéré.
- **Population totale** : 134 habitants. 102 suivant le recensement général de 1999 (*rappel population en 1988 : 52 habitants*). L'augmentation démographique de la Commune sur ces 20 dernières années est surtout due à l'installation de nouveaux retraités à revenus modestes.
- **Ressources** : Tourisme, arboriculture forestière, élevage, pommes et poires, artisanat (*activités en déclin*).
- **Accueil (saisonnier)**: 2 hôtels restaurants, 1 motel, 1 restaurant, 1 camping caravanning, des meublés
- **Commerces** : 1 épicerie saisonnière, commerces ambulants (boulangers)
- **A voir ou à visiter** : Abbaye de St Martin du Canigou (XIe et XIIe siècles), Tour de Goa, Mariailles, Parc Animalier, le Canigou et tout son environnement
- **Pour en savoir plus voir le site web de la Mairie** : [www.casteil.fr](http://www.casteil.fr)



☎ 04 68 05 67 63

Fax 04 68 05 61 34

## 2 CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

La réception de la Télévision a toujours été problématique pour Casteil, du fait de sa situation géographique. En effet, le village se trouve entièrement enclavé par les montagnes et de ce fait se trouve dans une zone d'ombre quant à la réception des ondes hertziennes de la télévision.

Les Municipalités précédentes ont toutes recherché des solutions en fonction des possibilités du moment pour palier à cela :

- Initialement, dans les années 1970, en mettant en place un relai au dessus du Parc Animalier permettant la réception des 3 chaînes de l'ex ORTF,
- Puis, début des années 1990, en réalisant un réseau TV communal basé sur une tête de réseau constitué par 4 paraboles pour capter TF1, A2, C+ en clair, 5, M6, Eurosport et Euronews et une antenne râteau pour FR3 local.

Ce réseau TV Communal conçu pour une durée de vie de 10 ans est aujourd'hui totalement obsolète, tant d'un point de vue maintenance (pannes de plus en plus fréquentes et coûteuses, système non évolutif), que qualité de service (impossibilité de fournir le TNT, réception médiocre).

**C'est pourquoi, la nouvelle Municipalité a décidé de remplacer courant 2009 ce système défaillant, par la mise en place de la TNTSat gratuite et agréée par le CSA, de façon individuelle, dans les logements des habitants en ayant fait la demande. Les coûts d'installation seront pris en charge intégralement par la Mairie.**

### 2.1 Rôles respectifs vis-à-vis de l'appel d'offres

#### Rôle de la Mairie :

- établir le présent cahier des charges de l'appel d'offre et lancer l'appel d'offre
- réceptionner et valider les devis des candidats
- garantir le respect du code des marchés en vigueur
- garantir la confidentialité et l'équité de traitement vis-à-vis des différents candidats
- retourner les offres qui seraient reçues après la date limite précisée ci-après aux émetteurs, sans ouverture des plis
- sélectionner le candidat le mieux offrant pour chacune des prestations attendues et aux options supplémentaires qu'il propose
- fournir la liste précise des particuliers à équiper, avec indication des priorités, coordonnées des habitations et équipements à réaliser (paraboles et/ou décodeur, cablage)
- s'assurer du bon déroulement de l'installation sur le village
- rechercher un règlement amiable en cas de difficulté spécifique vis-à-vis d'un particulier.



☎ 04 68 05 67 63

Fax 04 68 05 61 34

**Rôle du candidat :**

- établir un devis détaillé, à titre gracieux, répondant au présent cahier des charges sous forme papier (A4) en 2 exemplaires avec une proposition de planning global de réalisation au cours de l'année 2009 (dates de début et de fin incluses) et distinguant explicitement les coûts de main d'œuvre et ceux liés aux matériels, ainsi que les montants HT et TVA.
- envoyer le devis sous plis fermé à la Mairie, à l'attention de Mme Le Maire, avec la mention « Personnel, confidentiel », **le 31 janvier 2009 dernier délais**, le cachet de la Poste faisant foi
- s'engager sur des installations respectant toutes les lois et normes applicables, y compris éventuellement environnementales (le fait d'être retenu pour un candidat ne le dispense pas d'obtenir toutes les autorisations administratives éventuellement nécessaires vis-à-vis de la conformité de ses prestations)
- être conscient que la remise d'une offre vaut engagement du candidat à mettre en service l'installation
- faire signer le devis par le représentant légal de l'entité candidate
- faire une brève description de sa compétence et ses éventuelles réalisations dans le domaine des installations liées à la réception de la télévision
- préciser son nom (personne physique) ou raison sociale (personne morale), n° de SIRET, un extrait du Kbis, adresse, nom représentant légal, adresse de contact, n° téléphone

## 2.2 Objectifs du dispositif TNTSat

Fournir aux propriétaires concernés en **2009** :

- une installation TNTSat agréée par le CSA,
- la réception par satellite, à minima, des 18 chaînes gratuites de la TNT, en qualité numérique et sans abonnement.

## 2.3 A qui s'adresse le dispositif TNTSat

Le dispositif est destiné aux propriétaires de domiciles situés sur la Commune, qui en ont fait la demande à la Mairie.

## 2.4 Quantitatif des besoins en TNTsat

**Nombre de domiciles ayant besoin :**

- d'une parabole et d'un décodeur : 74
- d'un décodeur seul : 27

**Volume total :**

- besoin en paraboles : 74
- besoin en décodeurs : 101

*Nota : le chiffrage du devis prévoira une fluctuation possible de + ou - 5% sur ces volumes.*



☎ 04 68 05 67 63

Fax 04 68 05 61 34

COMMUNE DE CASTEIL  
66820

### 3 PRESTATIONS ATTENDUES

Le candidat devra impérativement répondre aux prestations qualifiées ci-après « *obligatoires* ». Il pourra répondre, s'il le souhaite, aux prestations dites « *optionnelles* » et/ou proposer des options complémentaires.

#### 3.1 Prestation d'installation (obligatoire)

- prendre contact et valider avec chaque propriétaire la date d'intervention et les travaux à effectuer (positionnement parabole, cheminement câble, ...), sachant que les coordonnées seront communiquées par la Mairie (Cf. § 2.1 – *Rôle de la Mairie*)
- mettre en place dans les domiciles concernés le dispositif de réception de la TNTSat
- dans le cas de réseau privé existant effectuer le raccordement approprié
- respecter les délais, ainsi que l'ensemble des engagements du devis
- faire fonctionner l'installation et montrer à chaque propriétaire comment s'en servir
- remettre à chaque propriétaire les certificats de garantie
- établir avec chaque propriétaire un PV de réception et de remise de l'installation (cosigné par le propriétaire et le prestataire) et fournir l'original à la Mairie, notamment comme élément de déclenchement du paiement des prestations effectuées (Cf. § 5)
- les difficultés éventuelles rencontrées par le prestataire et/ou le propriétaire seront signalées à la Mairie, afin de rechercher un compromis à l'amiable acceptable par l'ensemble des parties

#### 3.2 Prestation de fournitures liées à l'installation (obligatoire)

- fournir, pour les domiciles en ayant besoin, les paraboles, avec le système de fixation et de câblage adapté au souhait des propriétaires (façade, toiture, ...)
- offrir la possibilité de raccorder 3 téléviseurs sur la parabole
- fournir un décodeur TNTSat présentant un niveau de fiabilité et de qualité au moins égal au décodeur HD de SAGEM, sur la base d'un prix et d'une garantie négociés avec le fabricant.

#### 3.3 Garanties et dépannage (obligatoire)

Le candidat précisera les durées de garantie couvrant sa prestation, ainsi que le matériel installé, les modalités de dépannage (*durée(s) de garantie(s), délais d'intervention, remplacement matériel défectueux, coûts éventuels,...*). Ces éléments seront précisés dans le devis, puis indiqués aux propriétaires lors de l'installation.

#### 3.4 Extension de garanties (facultatif)

Le candidat indiquera les extensions de garantie (*prestation et équipements*) qu'il est à même d'offrir.



☎ 04 68 05 67 63  
Fax 04 68 05 61 34

COMMUNE DE CASTEIL  
66820

#### **4 CONTROLES**

La Mairie se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité des installations réalisées vis-à-vis du présent cahier des charges et de la réglementation en vigueur.

#### **5 CONDITIONS DE REGLEMENT**

Le règlement sera effectué par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base des prestations effectuées (*PV de réception retournés à la Mairie*). Des modalités plus précises seront indiquées au candidat retenu.

---

#### **6 CONTESTATION**

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou l'interprétation du présent cahier des charges, le tribunal compétent sera celui fixé par les lois en vigueur.

~~~~~

**Le Maire de CASTEIL**

**Juliette CASES**